



## Cotisations pour la saison 2022-2023

CATEGORIES	NIVEAU	DATE DE NAISSANCE	COTISATION
<b>BABYS</b>	<b>U4 - U5</b>	<b>2018 à 2019</b>	<b>160 €</b>
<b>JEUNES F/G</b>	<b>U6 - U18</b>	<b>2004 à 2017</b>	<b>200 €</b>
<b>SENIORS D/H</b>	<b>1 Entraînement</b>		<b>240 €</b>
<b>SENIORS D/H</b>	<b>2 Entraînements</b>		<b>270 €</b>
<b>SENIORS D/H</b>	<b>Entraînement uniquement</b>		<b>120 €</b>

**La cotisation à payer est fonction de l'équipe dans laquelle votre enfant est titulaire.**

Déduction de 20 € sur la totalité des cotisations si 2 joueurs d'une même famille sont affiliés au club,

Déduction de 50 € sur la totalité des cotisations si 3 joueurs d'une même famille sont affiliés au club,

**Modalités : le montant est à payer au compte IBAN BE48 7512 0776 3027 du club, en mentionnant le Nom, Prénom et l'équipe de votre / vos enfants. La cotisation doit être payée pour le 15 OCTOBRE, au plus tard.**

*Si vous souhaitez des dispositions particulières pour le paiement de la cotisation, n'hésitez pas à contacter notre trésorier Réginald GENNEN au 087/89.10.48 ou par mail : [bhc.tresorerie@gmail.com](mailto:bhc.tresorerie@gmail.com)*

Tout joueur qui n'aura pas payé sa cotisation au 15/10/2021, recevra dans les 15 jours qui suivent un mail de rappel et ne sera plus aligné pour les matchs de son équipe, tant que celle-ci ne sera pas arrivée sur le compte du club. Si un joueur ne paye pas sa cotisation avant la fin de la saison sportive, toute mutation administrative, pour la saison suivante, vers un autre club, sera bloquée jusqu'à la réception du montant dû.

La cotisation couvre l'affiliation à la Fédération, l'assurance contractée pour chaque membre ainsi que les frais de fonctionnement, d'entraîneurs et de coaching. En cas d'accident survenu lors d'un match ou d'un entraînement, l'assurance de la Fédération prend en charge une partie des frais qui ne sont pas remboursés par votre mutuelle ou votre assurance personnelle.

Sur base d'un formulaire obtenu auprès de votre mutuelle et rempli par le secrétariat du club, vous pouvez retoucher une quote-part forfaitaire de la cotisation.

**A leur demande, les parents de tous nos affiliés de < de 12 ans à la date du paiement de la cotisation et du droit d'inscription à un stage organisé par le R.B.C.H.C. pourront également obtenir une déclaration ONE du club reprenant les différents montants. Cette attestation devra être jointe à votre déclaration fiscale annuelle et vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt qui s'élève approximativement à 45 % du montant renseigné. Votre demande pour l'année civile 2022 devra être adressée, avant fin février 2023, uniquement par mail, à notre trésorier**

**Réginald GENNEN** au point de contact : [bhc.tresorerie@gmail.com](mailto:bhc.tresorerie@gmail.com)

**Information:** la recette globale des cotisations ne représente que 40 % des frais de fonctionnement du club pour toute une saison. Les autres activités, telles que la tenue du bar pendant les matches, le soutien des sponsors, le Bbq de fin de saison, la St Nicolas, la vente de vin, l'opération 1.000 boulets, les tournois et toutes les organisations extra-sportives doivent nous permettre d'apurer les 60 % restants.

**Le C.A. du Royal Basket Club Henri-Chapelle vous souhaite une excellente saison 2022-2023.**

Jean SCHOONBROODT  
Président  
0473/11.01.61